

RESOLUTION DU CHSCT TOULOUSE

portant sur l'impact de «Pilotage commun infra Capgemini et Sogeti France» sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des salariés de SOGETI France

a) Suite à l'expertise nous constatons que le projet impacte bien tous les salariés contrairement à ce que la Direction a présenté initialement sur le projet.

b) Dans un contexte de changement permanent avec perte des repères le CHSCT demande à la Direction :

La mise en place d'une conduite du changement (plan, contenu, modalités opérationnelles et suivi)

Calendrier précis des étapes de la mise en place du projet

Modalités de communications sur le projet

Le catalogue des offres commerciales

Les modalités de coordination entre CAP et Sogeti (commercial et delivery)

Les modalités de collaboration CAP / Sogeti (prêts de salariés, contrats mixtes, outils utilisés, évolution de salaires et de compétences des salariés)

Les spécificités locales métier et commerce

Les modalités de la transition prévue : commerciaux – staffing – CDS...

Plan de formation 2016 spécifique au projet (commerciaux, middle management, management de terrain...)

c) Mise en place du comité de suivi avec les indicateurs suivants :

Suivi du taux des salariés en inter contrat par site

Suivi de la couverture commerciale par site

Suivi des moyens de formations prévus et mis en œuvre

Plan d'actions pour les salariés ayant une activité à risque ou étant missionnés sur des technologies considérées obsolètes

Turnover, absentéisme, etc... par site

Suivi des grands déplacements

Outils utilisés et leur évolution

Prolongation de la commission ESS Finances

Le CHSCT a voté de la façon suivante :

Sur 3 votants et 3 exprimés :

Favorable : 1

Défavorable : 1

Abstentions : 1

Fait à Blagnac le 25/11/2015

Le Secrétaire du CHSCT

Le Président du CHSCT